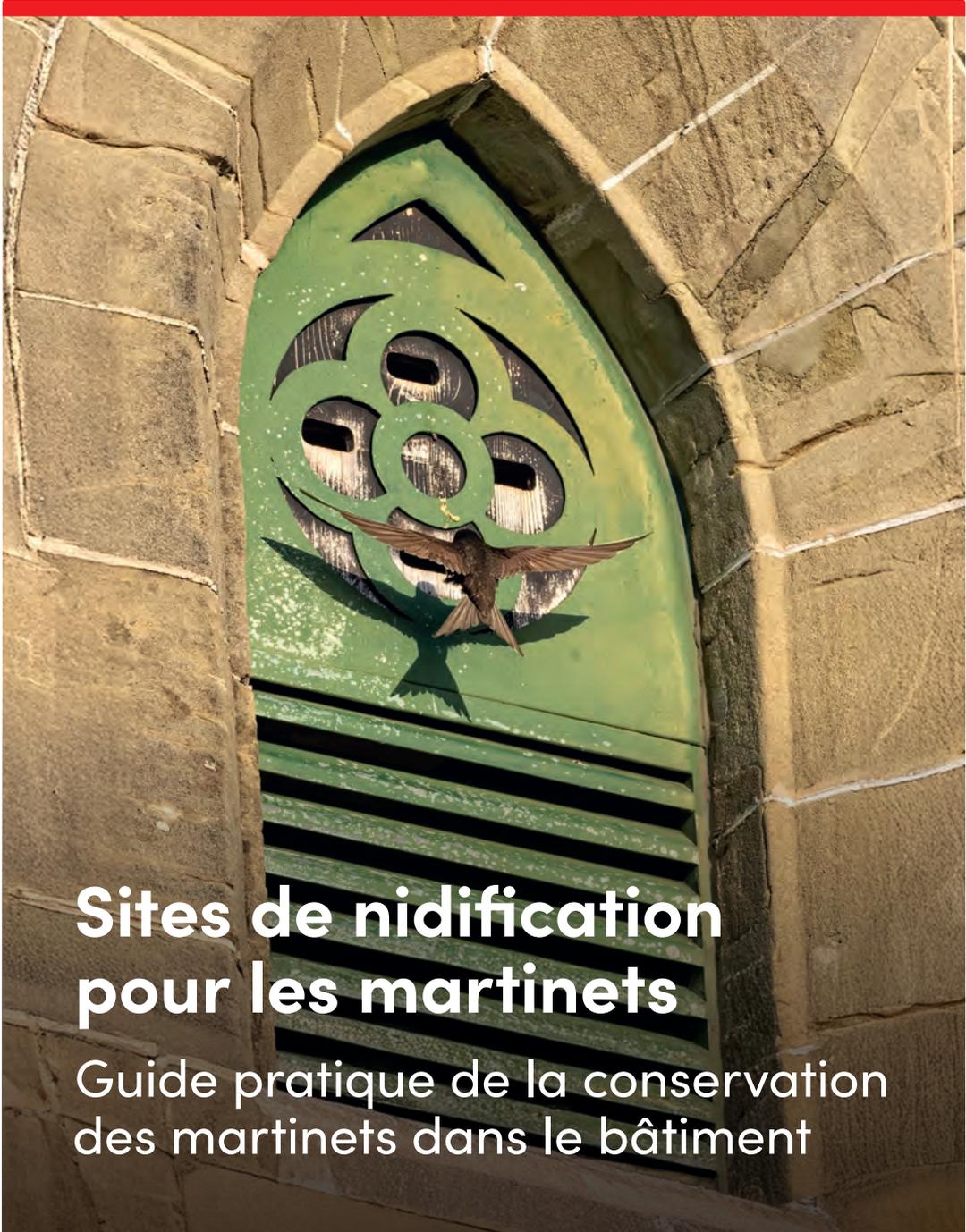




VOGELWARTE.CH


BirdLife
Schweiz/Suisse/Svizzera



Sites de nidification pour les martinets

Guide pratique de la conservation
des martinets dans le bâtiment



Laurindo Lietha

La nouvelle édition des recommandations aux architectes sur la manière de créer des sites de nidification pour les martinets sur les façades et les toits est une étape importante renforçant le lien entre l'architecture et la protection de la nature.

Le groupe professionnel Architecture de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) est heureux de soutenir ce travail fondamental de la Station ornithologique suisse. On ne soulignera jamais assez l'importance des sites de nidification pour la préservation de nos espèces d'oiseaux. Les martinets noirs, pâles et alpins ne sont pas seulement des créatures fascinantes, ils contribuent également à la biodiversité et à l'équilibre écologique de nos villes et de nos paysages.

Avec ce document, la Station ornithologique suisse offre une précieuse source d'informations qui aidera les planificateurs et les architectes à développer des solutions innovantes et précoces qui répondent à la fois aux exigences esthétiques et écologiques. En intégrant des sites de nidification dans les structures des bâtiments, nous créons des habitats qui permettent aux oiseaux de se reproduire en toute sécurité tout en améliorant la qualité de vie dans les espaces urbains.

J'invite tous les architectes à prendre ces recommandations au sérieux, à les mettre activement en œuvre et à offrir un toit aux martinets. Faisons ensemble le nécessaire, que notre environnement reste diversifié, non seulement pour les humains, mais aussi pour la faune.

*Laurindo Lietha
Responsable Groupe professionnel Architecture, SIA*

Sommaire

Les martinets dépendent du patrimoine bâti	2
Cartes de visite	3
Incroyables martinets	4
Nids d’hirondelles ou de martinets ?	5
Où nichent les martinets ?	6
Marche à suivre lors de rénovations et de démolitions	10
Préalables pour un site à martinets	16
Aménagements pour le martinet noir	19
Aménagements pour le martinet pâle	23
Aménagements pour le martinet à ventre blanc	24
Aménagements sur bâtiments à toit plat et bâtiments modernes	28
Vivre avec les martinets	31
Questions fréquentes	34
Cadre légal de la protection des martinets	35



Martinets à ventre blanc. © S. Schweizer

Les martinets dépendent du patrimoine bâti

Trois espèces de martinets se reproduisent en Suisse. Elles nichaient à l'origine dans les falaises et les cavités d'arbres. La nidification en site naturel y est devenue très rare, si bien que la conservation de nos martinets dépend désormais du patrimoine bâti.

Nos constructions ont favorisé l'essor des martinets. Toutefois, le parc immobilier se renouvelle rapidement : d'une part, l'aménagement du territoire promeut une densification du bâti, d'autre part, la politique énergétique préconise une meilleure isolation des bâtiments. Ces contraintes urbanistiques signifient la démolition ou la rénovation d'immeubles anciens, qui abritent les cavités où se reproduisent les martinets. Ainsi, de nombreux sites de nidification disparaissent chaque année.

La Suisse est attachée à sa biodiversité et les martinets en sont des représentants populaires. Notre législation reflète cet attachement, puisque les martinets, et plus particulièrement leur nidification, sont protégés. Leur conservation nécessite une attention

particulière, car leur reproduction est discrète et leurs exigences spécifiques.

La présente brochure constitue la troisième édition d'un guide réalisé initialement par Iris Scholl. Avec le renfort de la Station ornithologique suisse, l'édition datant de 2016 a été retravaillée en tenant compte des développements récents. Dans la lignée des versions précédentes, cet outil vise à mettre des solutions pratiques à disposition des expertes et experts en martinets, des architectes, des maîtres d'œuvre, des gérantes et gérants de l'immobilier, des propriétaires de maisons et des administrations cantonales et communales. Afin de compléter et de mettre à jour les informations que livrent la brochure, des liens sont proposés, qui mènent à des compléments susceptibles d'être actualisés.

Cartes de visite

Les martinets sont les oiseaux qui ont poussé le plus loin leur adaptation au milieu aérien. Le martinet noir, le martinet à ventre blanc et le martinet pâle sont de constitutions très semblables, mais leurs biologies présentent des différences importantes, dont il faut tenir compte lors d'application des mesures de conservation.

Martinet noir

Le plus commun de nos martinets en Suisse. Il niche quasi exclusivement sur les bâtiments.

Envergure : 40-44 cm

Identification : plumage brun-noir, bavette claire, queue fourchue

Cri strident : « sriiii ».

Population suisse : 40 000-60 000 couples

Liste rouge suisse : potentiellement menacé (NT)



Martinet à ventre blanc

Plus localisé et exigeant que le martinet noir. Une partie de la population suisse niche encore en sites naturels, en parois rocheuses.

Envergure : 51-58 cm

Identification : plus grand que le martinet noir, ventre et gorge blancs, séparés par une bande pectorale brune

Cri : trille sonore, évoquant un rire

Population suisse : 1800-2300 couples

Liste rouge suisse : potentiellement menacé (NT)



Martinet pâle

Méditerranéen, il étend son aire de répartition vers le nord. En Suisse, en 2024, il ne se trouvait qu'à Locarno, à Brigue et à Genève, où ses effectifs sont localisés.

Envergure : 39-44 cm

Identification : similaire au martinet noir, plus brun

Cris : semblable à ceux du martinet noir

Population suisse : 29-52 couples, en augmentation

Liste rouge suisse : vulnérable (VU)





Martinets à ventre blanc. © M. Burkhardt

Incroyables martinets

Les martinets sont adaptés à la vie dans les airs. Hormis pour nicher, ils ne se posent qu'exceptionnellement. Lors de leur retour de migration, les martinets retournent au même nid. Les conséquences seraient tragiques si celui-ci devait être détruit en leur absence.

Insectivores stricts, nos trois espèces de martinets sont des **migrateurs** qui hivernent en Afrique et se reproduisent en Europe. Les martinets sont **fidèles à leur nid**. La perte du site de nidification par condamnation ou destruction de la cavité qui l'abrite se traduit souvent par des tentatives désespérées d'y pénétrer, durant plusieurs jours ou semaines. Une, voire plusieurs saisons de reproduction sont alors perdues.

Leurs ailes particulièrement longues et effilées et leur corps fuselé trahissent leurs **performances de vol uniques** : les martinets parcourent des distances considérables et produisent des accélérations remarquables avec changements de direction soudains. Leurs pattes, brèves et griffues, ne leur servent qu'à s'agripper et se faufiler dans l'anfractuosité abritant leur nid. Ils ne s'envolent du sol qu'avec difficulté.

Les martinets ne se posent qu'exceptionnellement, hormis pour leur reproduction. Ils assurent tous leurs besoins vitaux en vol : boire, manger, dormir, se toiletter, et même récolter les matériaux pour leur nid. Durant la couvaison et lorsque les petits doivent être réchauffés, ils restent toutefois au nid durant la nuit. Au moment de l'envol, les jeunes n'ont pas droit à l'erreur : ils s'élançant dans le vide pour ne plus se poser durant près d'une année.

Les martinets figurent parmi les rares oiseaux capables d'entrer en **léthargie** : ils abaissent leur température et ralentissent leurs fonctions vitales lors de circonstances adverses. Les poussins s'engourdissent dès qu'ils sont capables de maintenir leur température corporelle par eux-mêmes, dès l'âge d'une douzaine de jours. Ils peuvent ainsi survivre près d'une semaine sans être nourris.

Nids d'hirondelles ou de martinets ?

Malgré certaines similitudes, hirondelles et martinets ne sont pas apparentés. On s'en rend compte en observant leurs nids.

Les nids des martinets sont construits à l'abri des regards, dans des niches plus ou moins obscures, et faits de végétaux secs, de plumes, voire de déchets plastiques, collectés en vol et maintenus par leur salive. Les nids des martinets à ventre blanc, et dans une certaine

mesure ceux des martinets pâles, peuvent être suspendus dans des failles, uniquement accrochés sur leurs côtés. Les nids d'hirondelles sont bien reconnaissables. Ils sont apparents et façonnés par assemblage de centaines de boulettes de terre argileuse.



1



2



3

1 Deux jeunes martinets noirs dans un nichoir. © Station ornithologique suisse

2 Le nid d'hirondelle de fenêtre est situé à l'extérieur d'un bâtiment, bien visible sous un avant-toit. Il se reconnaît aisément aux centaines de boulettes de terre agglomérées qui le constituent. © F. Leugger

3 Un nid de martinet noir découvert en sous-toiture lors des travaux. © I. Scholl



Martinet noir à sa cavité. © M. Schäf

Où nichent les martinets ?

Les martinets s'installent dans nos bâtiments, souvent sans que nous nous en doutions. Il est toutefois primordial de les prendre en compte lors de projet de construction. La découverte d'une nichée lors de travaux est fâcheuse, puisqu'elle nécessite leur interruption.

Des sites de nidification discrets et élevés

Les martinets ont un vol direct et rapide. Ils recherchent des sites de nidification dégagés et haut placés, d'où ils se laissent tomber pour gagner immédiatement de la vitesse.

Les couples à la recherche d'un site explorent les cavités déjà occupées et leurs alentours immédiats. Ils inspectent en particulier les angles et les arêtes concaves, recherchant des ouvertures sombres et à leur taille.

Certains sites accueillent des colonies de plusieurs dizaines de couples. D'autres bâtiments abritent des nichées isolées.

Le martinet noir préfère les cavités petites et obscures, alors que le martinet à ventre blanc apprécie aussi les endroits plus spacieux,

comme des combles non utilisés, où plusieurs couples peuvent s'installer dans le même espace. Le martinet pâle s'accommode de sites variés, parfois ouverts, mais la diversité des types de cavités recouvre le plus souvent les préférences des deux autres martinets.

Potentiellement, tous les types de bâtiments sont susceptibles d'accueillir des martinets, indépendamment de l'époque de leur construction. Toutefois, les édifices modernes contiennent plus rarement des cavités. Les immeubles vétustes de la première moitié du XX^e siècle contiennent typiquement des niches où les martinets peuvent s'installer. Ces bâtiments sont précisément les premiers à bénéficier de rénovations ou de transformations, qui mettent en péril les sites de nidification.



1 Un bâtiment occupé par des martinets n'a rien d'extraordinaire au premier coup d'œil. Dans cette maison, un martinet noir aborde son site de reproduction, en y accédant par le lamage abîmé sous l'avant-toit. © Station ornithologique suisse

2 Les martinets nichent dans les bâtiments de toutes générations. Les anciens édifices présentent généralement plus souvent des anfractuosités où ils peuvent s'établir. Ces sites de nidification sont menacés lors de travaux de rénovation.

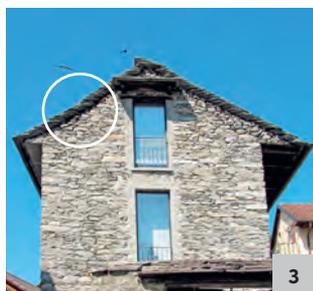


En toiture

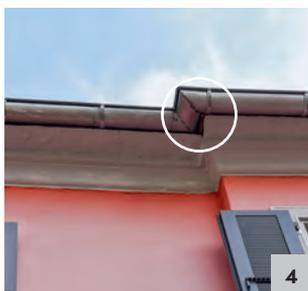
Partie dominante d'un bâtiment, une toiture est par essence un élément intéressant pour les martinets. Selon son type, elle peut offrir des niches favorables directement sous la couverture. Les martinets noirs peuvent grimper dans l'espace entre cette dernière et les lattes du toit (3) et choisir un site de nid approprié, parfois éloigné de plus d'un mètre de l'orifice emprunté.

L'espace sous l'avant-toit peut être atteint par l'arrière du chéneau (4), par un lamage espacé

ou défectueux (5) ou par la racine d'une descente d'eau pluviale (6); le couronnement d'un mur, accessible par le haut de la façade; une jointure espacée au faîte (7), entre chevrons et panne faitière (8) ou entre pannes superposées (9). Parfois encore, d'anciennes cheminées peuvent abriter un nid. Des constructions modernes peuvent aussi être adoptées, les martinets s'enfilant derrière des larmiers et virevents métalliques par exemple (10).



© Ufficio della natura e del paesaggio del Cantone Ticino



© Station ornithologique suisse



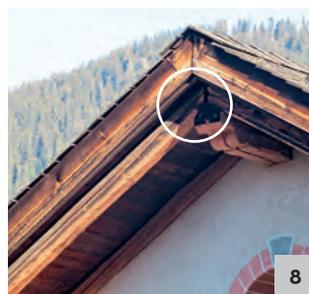
© Station ornithologique suisse



© Station ornithologique suisse



© Station ornithologique suisse



© Station ornithologique suisse



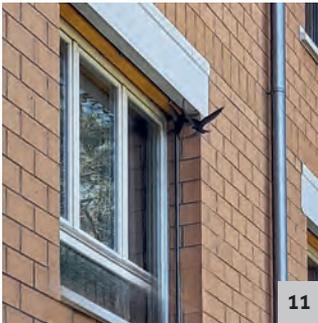
© Station ornithologique suisse



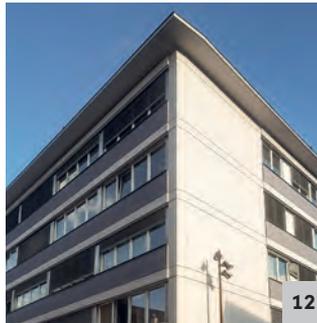
© Station ornithologique suisse

Où nichent les martinets?





© S. Weber



© Station ornithologique suisse



© F. Caruff

En façade

Les façades sont moins structurées que les toitures et offrent moins de possibilités aux martinets. Les cavités les plus souvent occupées sont les caissons de stores (11), en particulier dans des bâtiments relativement récents (12) susceptibles d'accueillir de nombreux couples et parfois de provoquer des conflits de cohabitation (voir p. 32).

Par endroits, la façade en contact avec les chevrons et les voliges s'effrite avec le temps, permettant aux martinets d'accéder aux combles. Certaines architectures, anciennes comme modernes, présentent des trous en façade, que les martinets adoptent (13); d'autres, flanquées d'isolation extérieure, ont été perforées par des pics et peuvent être occupées par des martinets.

Bâtiments anciens et sites historiques

Les bâtiments historiques offrent souvent des interstices favorables aux martinets, creusés dans les façades par l'érosion ou par d'anciens échafaudages, pour autant que des rénovations n'aient pas bouché tous les espaces. Les nicheurs en bâtiments appartiennent à notre patrimoine et leurs sites de nidification méritent d'être conservés au même titre que nos monuments.

Nombre de sites en bâtiments historiques portent des similitudes avec des bâtiments

plus récents. D'autres spécificités et les recommandations correspondantes peuvent être consultées par le lien suivant :

*Monuments historiques
comme sites de nidification*



14 *Les bâtiments historiques accueillent souvent de grandes colonies, tant que les cavités n'ont pas toutes été bouchées par les rénovations. L'église Sant'Antonio Abate à Locarno était longtemps le seul site de nidification connu du martinet pâle en Suisse. © Ufficio ticinese della natura e del paesaggio*

Marche à suivre lors de rénovations et de démolitions

La protection de la nidification des martinets n'est pas qu'une question de bonne volonté. Elle répond du cadre légal. La nidification des martinets, comme celle d'autres oiseaux protégés, et les gîtes de chauves-souris, doivent être impérativement pris en considération dans la planification de projets de rénovation ou lors de la démolition de bâtiments.

La découverte d'une nichée lors des travaux peut signifier l'interruption du chantier, afin que celle-ci puisse aboutir. La responsabilité des promoteurs, des communes et des cantons est engagée, afin que de tels incidents ne se produisent pas (voir p. 35). Ce chapitre indique comment vérifier la présence de martinets nicheurs, et fournit des solutions pour maintenir les sites de nidification sur le bâtiment, pendant et après les travaux, jusqu'à ce que des sites de compensation soient disponibles.

Vérification de l'occupation d'un bâtiment

Un relevé récent des sites de nidification est un outil indispensable à l'examen rigoureux des requêtes de permis de construire. La réalisation d'un **recensement systématique** demande une bonne connaissance de l'espace. La Station ornithologique propose des méthodes de prospection systématique et héberge une banque de données des sites de nidification des hirondelles et des martinets. La couverture des données est inégale, entre des régions bien prospectées et d'autres délaissées ou à données anciennes. Par ailleurs, certaines administrations communales ou cantonales disposent de données des sites de nicheurs en bâtiments sur leur propre portail.



Localisation des sites de nidification

Là où un recensement systématique fait défaut, l'association locale de protection de la nature ou les habitants du bâtiment peuvent éventuellement renseigner. En absence d'information probante, la physionomie du bâtiment permet d'évaluer la probabilité qu'il soit occupé, en s'appuyant sur les exemples présentés dans le chapitre *Où nichent les martinets ?* (p. 6). Si les délais le permettent, un **contrôle par un spécialiste** lors de la saison de nidification est recommandé pour les bâtiments présentant un potentiel.

Prendre en compte d'autres occupants

Les martinets ne sont pas les seuls oiseaux à prendre en considération lors de travaux. Hirondelles, choucas, faucon crécerelle ou cigogne blanche figurent parmi les espèces nichant fréquemment sur nos bâtiments. La présence de ces espèces est généralement bien détectable.

De nombreuses espèces de **chauves-souris** dépendent des bâtiments. Elles sont toutes protégées et nécessitent aussi des précautions

lors de travaux sur des bâtiments abritant des gîtes. Une documentation spécifique leur est consacrée et des spécialistes sont à disposition pour conseiller.



Informations chauves-souris

À quoi faut-il être attentif lorsqu'un bâtiment est occupé par des martinets ?

Les enjeux à prendre en compte dans la planification de travaux sur des bâtiments occupés par les martinets sont liés à :

» la **période de nidification**

- » la mise à disposition de **cavités temporaires** pour la durée des travaux
- » les **nouveaux sites** une fois les travaux terminés.

Dans l'idéal, le chantier devrait être mené en dehors de la **période de reproduction**. Lorsque les cavités de nidification peuvent être maintenues sans modification, aucune mesure particulière n'est nécessaire. Toutefois, le calendrier de chantier n'est pas toujours respecté et des travaux sur un bâtiment devraient être accompagnés d'un spécialiste des martinets pour réagir en cas de retard empiétant sur la nidification. La période de nidification des trois martinets est présentée ci-dessous.



Période de nidification, en orange, pour chacun des trois martinets. La période présentée en jaune encadré d'orange correspond au séjour des adultes de martinets à ventre blanc après l'envol des jeunes.

Ces périodes couvrent la majorité des nichées. Toutefois, des nichées tardives interviennent régulièrement. Par conséquent, il est nécessaire de vérifier l'occupation avant de débiter les travaux après la période indiquée.

Rénovation pendant la période de reproduction

Si la rénovation risque de chevaucher la période de reproduction, l'accès aux sites de nidification et les dérangements sont à prendre en considération.

La poursuite du chantier est en général possible malgré la nidification des martinets, en échelonnant les travaux ou en ajourant l'échafaudage pour maintenir l'accès. Cela nécessite toutefois une planification précise. C'est pourquoi il convient de s'informer à temps sur l'emplacement exact des nids sur le bâtiment et de **faire appel à un spécialiste**. Se renseigner en premier lieu auprès de l'administration communale si une personne compétente est préposée. Dans le cas contraire, la Station ornithologique suisse fournit volontiers les contacts des spécialistes locaux.



Contacts de spécialistes

Il n'est souvent pas possible d'empêcher l'obstruction de l'accès ou la disparition des nids. La condamnation de tous les accès aux nids, avant le retour de migration des martinets, est alors impérative, pour qu'ils n'y débutent pas une reproduction. Fixer une planche ou un filet contre l'échafaudage, afin de dissimuler les cavités originelles aux martinets, qu'ils ne soient pas tentés de les visiter. En cas de découverte d'une nichée lors du chantier, interrompre les travaux et contacter le service de la faune cantonal.

L'installation **de nichoirs sur les échafaudages**, aux emplacements approximatifs des cavités existantes, est une solution transitoire permettant de maintenir des nicheurs sur le site (voir p. 15), jusqu'à ce que les cavités originelles ou des cavités de compensation soient disponibles.

À défaut, par exemple lorsque l'ancien bâtiment est détruit, évaluer le potentiel des bâtiments voisins comme solution transitoire (voir p. 14).

Dans tous les cas de figure, les nichoirs doivent être disponibles avant le début de la saison de reproduction.

Travaux à proximité d'un site de nidification

Les travaux à côté ou au-dessus d'un site de nidification de martinets sont possibles, pour autant que les poussins aient déjà quelques jours. Ils atteignent généralement ce stade à partir de fin juin. Ensuite, le **risque de désertion** de la nichée par les parents à cause du bruit ou de vibrations devient faible. Les travaux aux abords de nids devraient être régulièrement interrompus pour laisser le temps aux adultes d'accéder périodiquement à la nichée.

De petites modifications apportées à proximité des cavités occupées pendant la nidification peuvent provoquer la désertion et la perte de la nichée, en empêchant ou en dissuadant l'accès au nid. Il convient d'éviter de modifier l'entrée de la cavité et ses abords immédiats, de légers changements pouvant provoquer l'abandon d'une nichée.



1

© I. Scholt



2

© Station ornithologique suisse

Installer un échafaudage en période de nidification

Les parents doivent toujours pouvoir accéder à leur nichée. Contrairement à d'autres oiseaux, les martinets atteignent directement l'entrée de la cavité en vol, sans se jucher sur un perchoir avant de rejoindre le nid. L'échafaudage ne doit pas représenter un obstacle pour les martinets qui pourraient s'y blesser, ou de perchoir pour des prédateurs (chats par exemple) qui pourraient se poster à proximité des cavités. Le dernier platelage doit être installé environ 4 m en dessous de la cavité (environ 3 m de dégagement en dessus du garde-corps). Un dégagement de 2 m sur les côtés suffit (1).

Solution transitoire sur l'échafaudage

La pose de nichoirs sur l'échafaudage, comme offre transitoire de cavités de nidification (2), demande l'accompagnement d'un spécialiste

des martinets. Un tel aménagement convient lorsque ni les anciens, ni les nouveaux sites de nidification ne sont accessibles à temps. Plus le nombre de couples établis auparavant sur le bâtiment est élevé, plus il est probable que certains d'entre eux adoptent les nichoirs. Même si seulement une partie les occupent, les chances sont alors bonnes pour que les martinets reviennent s'établir après des travaux. Dans le cas contraire, le site peut être définitivement abandonné.

L'échafaudage doit être installé avant la période de nidification pour que les nichoirs soient disponibles à temps (contrôler les périodes de nidification à la page 11). Ils peuvent être démontés une fois les jeunes partis ou avant pour les nichoirs restés inoccupés, mais pas avant juillet et d'éventuelles nichées tardives. Le contrôle du contenu des nichoirs ne devrait être entrepris que par des spécialistes ou selon leurs instructions.



3 En anticipation de travaux qui dureront 2 ans sur le bâtiment de droite, des nichoirs sont placés sous l'avant-toit de la maison voisine. © Station ornithologique suisse

Solution transitoire à proximité

Une solution d'aménagement transitoire dans le voisinage immédiat est à rechercher, lorsqu'aucune n'est envisageable sur le bâtiment même où nichent les martinets. En effet, il est important de maintenir des couples cantonnés à proximité, jusqu'à ce que les sites de compensation soient disponibles. Clarifier avec le propriétaire ou le gestionnaire du bâtiment concerné si l'aménagement doit rester temporaire ou s'il peut demeurer.

Compensation pour les sites éliminés

Les chapitres *Préalables pour un site à martinets* (p. 16) et *Aménagements sur bâtiments à toit plat et autres bâtiments modernes* (p. 28)

fournissent des solutions pour aménager de nouveaux sites de nidification.

Après la disparition de leurs sites de nidification, les martinets cherchent obstinément l'entrée de leur cavité, même si l'aspect du bâtiment a changé. Les sites de nidification de remplacement devraient donc idéalement être installés du même côté du bâtiment et à peu près à la même hauteur.

Chantiers et sites de nidification



Table technique des aménagements de niochirs sur échafaudages

Position

- » Installation à l'extérieur de l'échafaudage
- » Aussi proches que possible des emplacements originels (même côté du bâtiment)
- » Même hauteur ou un peu plus haut que les emplacements originels

Fixation

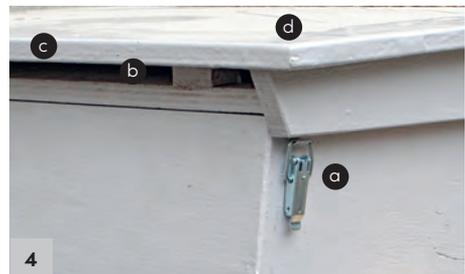
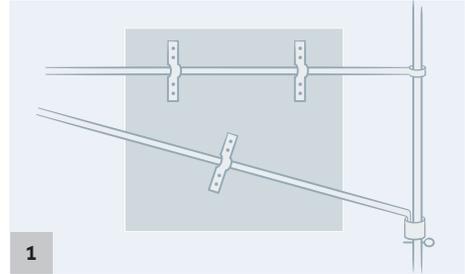
- » Deux exemples présentés ci-contre (1, 2)

Construction

- » Voir les chapitres *Aménagements pour le martinet noir* (p. 19) et *pour le martinet à ventre blanc* (p. 24). Les niochirs verticaux conviennent bien pour les martinets à ventre blanc (3).
- » Pas trop lourds. Monte-charge ou grue pas toujours disponible pour les hisser.
- » Si possible, ouverture de contrôle accessible depuis l'échafaudage, si l'occupation doit être vérifiée durant la nidification (4a).

Protection contre pluie et chaleur

- » Double toit (4b) ventilé et saillant à l'avant et sur les côtés pour fournir de l'ombre (4c)
- » Huiler le bois ou le peindre avec une couleur résistante à la pluie et sans solvant (p. ex. les peintures pour jouets)
- » Peindre le toit en blanc (4d)
- » Percer une ouverture d'aération de 5 mm sur chaque côté du niochir, sous le toit saillant



© Station ornithologique suisse

© A. Beck

© F. Scholl

Préalables pour un site à martinets

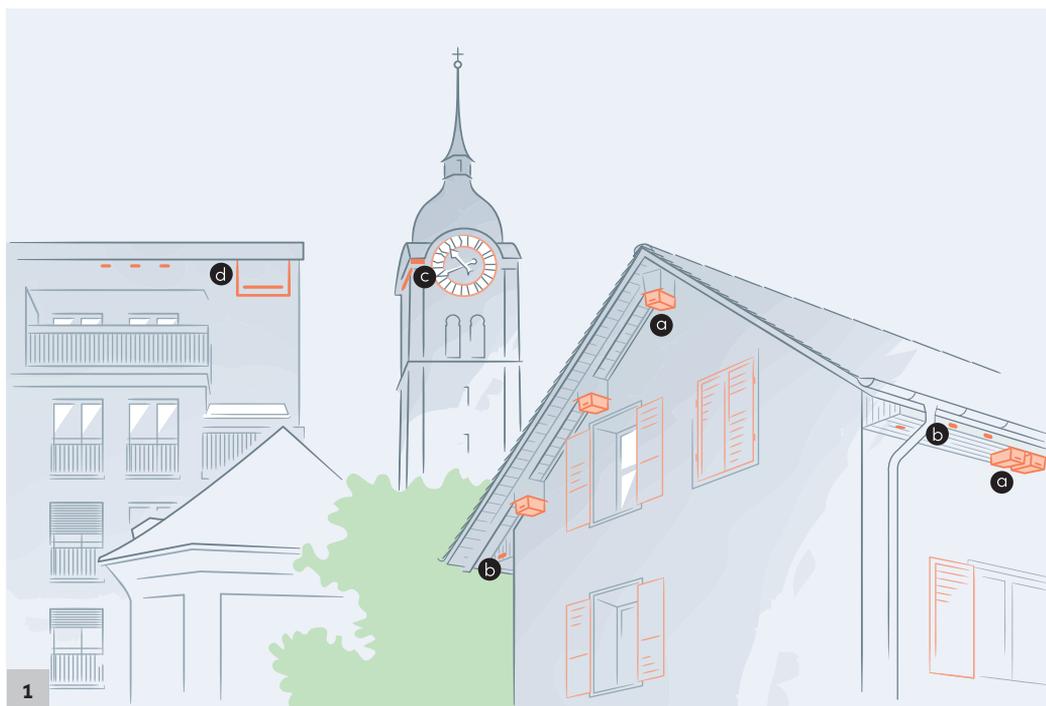
*Nos infrastructures fournissent des opportunités d'aménagements pour les martinets.
De simples adaptations permettent souvent de créer des sites de nidification.*

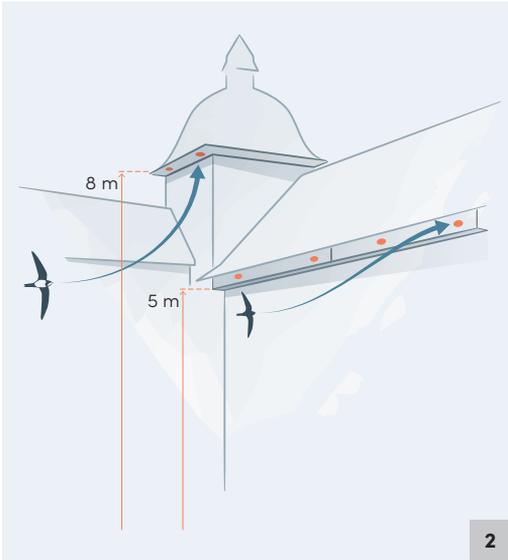
La hauteur, le dégagement et une niche à l'abri des dérangements et des prédateurs : voici ce que les martinets cherchent pour s'établir. C'est dire la variété des sites qui peuvent être colonisés.

Le martinet noir a un bon potentiel de colonisation. Le martinet à ventre blanc est moins répandu et plus difficile à établir sur un nouveau site. Quelle que soit l'espèce, la présence de **nicheurs sur les bâtiments voisins** augmente fortement les chances d'installation dans des sites nouveaux ou de remplacement.

Pour tous les martinets, le maintien des sites existants reste la mesure de conservation fondamentale.

La présence d'**avant-toits** facilite l'aménagement de sites de nidification, en y fixant des nichoirs (1a) ou en perçant les caissons d'avant-toit (1b). La protection des monuments classés n'exclut pas les nicheurs en bâtiments, bien au contraire (1c). Les bâtiments récents représentent aussi un potentiel (1d). Idéalement, ils devraient être évalués et planifiés lors de la conception de l'immeuble.





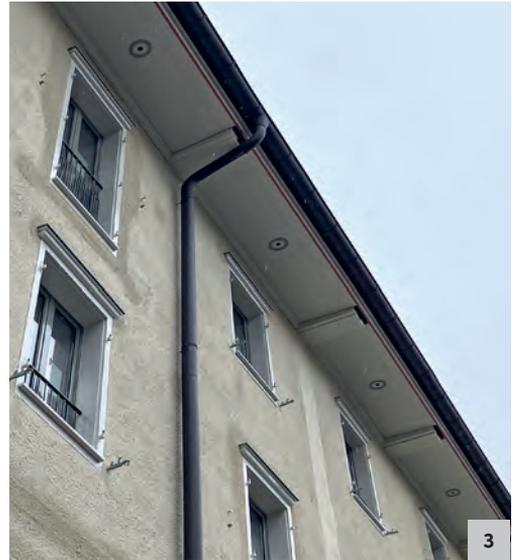
Accès et envol bien dégagés

Le vol direct des martinets les rend vulnérables aux collisions contre les obstacles aériens comme les branches, les câbles ou les dispositifs contre les pigeons bisets domestiques. L'accès au site de nidification doit donc être dégagé (2). Le trou d'envol devient impraticable lorsque la végétation (lierre par exemple) le recouvre.

Pour que les martinets trouvent facilement le nouveau site, rendre les **ouvertures bien visibles** pour eux (3). Si les ouvertures d'accès se trouvent dans l'ombre, le contraste peut être amélioré en les entourant d'une bordure claire.

Protection contre la pluie et la chaleur

Abriter les cavités de nidification de la pluie et du ruissellement. Le rayonnement direct du soleil lors des heures chaudes de l'été est à éviter. Il convient de percer 2 à 3 trous d'environ 5 mm de diamètre dans le haut des parois de l'habitacle pour y assurer une bonne circulation de l'air.



Empêcher l'accès aux prédateurs

Les nichoirs sur lesquels corneilles ou faucons crécerelles, par exemple, peuvent se poser, exposent la nichée et les adultes accédant au nid à la prédation. Éviter tant que possible ce type de configuration, ainsi que d'installer des nichoirs où l'orifice serait à proximité immédiate d'un perchoir.

De grosses pertes se produisent quand une fouine trouve un accès à une grande colonie de martinets à ventre blanc. Éviter aussi de créer des sites avec trous d'envol accessibles pour la fouine.

Éviter de fournir des reposoirs aux pigeons

Lors de nouveaux aménagements, il est important de ne pas créer involontairement des reposoirs pour les pigeons bisets domestiques, que pourraient constituer, par exemple, le dessus de nichoirs fixés contre une façade. Des moyens de dissuasion existent pour éviter que les pigeons s'installent, mais les piques sont à bannir, car elles peuvent blesser mortellement des oiseaux.

Ouverture de contrôle

Si cela est possible, un aménagement permettant d'accéder au nichoir pour contrôler son état et pour le nettoyer périodiquement est un avantage (voir p. 32).

Prévenir égarements et risques de chute

L'espace réservé aux martinets ne doit pas communiquer avec l'intérieur d'un bâtiment. S'ils parviennent à accéder aux combles par exemple, ils peuvent s'y perdre et périr (voir p. 34 pour les mesures à prendre lors de découvertes de cadavres de martinets dans un bâtiment).

Revêtement

La partie sous le trou d'accès au nid doit être bien structurée, afin que les martinets puissent s'agripper à l'entrée de la cavité avant d'y pénétrer. Le revêtement de l'accès au nid et le fond de la cavité doivent aussi être rugueux. Les matériaux adéquats sont par exemple le bois brut et tendre (résineux), le pavatex rugueux, une grille à crépi ou des panneaux de liège. Si l'accès se fait par un tuyau métallique ou de plastique, sa moitié inférieure doit être antidérapante (crépi ou rainurée).

Protection contre les substances toxiques

Les matériaux qui dégagent des fibres très fines ou des gaz menacent la santé des martinets. Recouvrir d'une planche de pavatex ou de bois les matériaux d'isolation comme la laine de verre ou de roche. Éviter les produits d'imprégnation ou des peintures contenant des substances toxiques à l'intérieur et aux alentours des cavités.



Substances toxiques sur les sites de nidification

Prévenir les risques de collision

Dans certaines situations dangereuses, il est préférable de renoncer à des aménagements pour les martinets, plutôt que de les y attirer. Les reflets des **baies vitrées** ou des vues traversantes dans les appartements constituent un risque de collision important pour les oiseaux. Des solutions existent pour rendre les baies vitrées plus visibles pour les oiseaux. Consulter la documentation pour prévenir les risques de collisions :



Oiseaux et verre

Les martinets noirs et les martinets à ventre blanc sont des oiseaux très rapides. Il arrive qu'ils ne voient pas à temps les **câbles** ou autres obstacles peu apparents dans l'espace d'accès aux nids. Ces obstacles provoquent régulièrement des blessures graves pouvant entraîner la mort.

Aménagements pour le martinet noir

Le martinet noir est de loin le martinet le plus répandu en Suisse. La majorité des aménagements s'y rapportent, autant pour maintenir des sites existants que pour en créer.

Les nichoirs constituent une solution éprouvée de longue date et facile à mettre en œuvre (1). Ils sont disponibles dans le commerce, mais aussi faciles à construire. Les mensurations ci-dessous sont à respecter.

Longueur d'accès du trou d'envol

La configuration d'un nichoir nécessite parfois l'aménagement d'un canal d'accès. Nous ne recommandons pas une longueur dépassant 30 cm. De tels aménagements n'ont une chance d'être occupés que si l'emplacement du nid reçoit un peu de lumière et d'aération. Un exemple figure dans le chapitre *Aménagements sur bâtiments à toit plat et autres bâtiments modernes* (p. 28).

Séparation des cavités de nidification

Chaque couple de martinet noir a besoin d'une cavité de nidification qui lui est propre et de trous d'accès « privés », espacés d'au

moins 30 cm les uns des autres. Plusieurs paires de nichoirs installés sur chacune des façades adéquates constituent une bonne configuration.

Sites de nidification sous l'avant-toit

Les caissons d'avant-toit sont des sites appréciés des martinets qui y nichent sur le fond. Un aménagement y est facile en perçant des trous d'accès, de préférence dans un plan vertical (2).

Le caisson d'avant-toit est souvent compartimenté par les chevrons et les structures fixées à ces derniers. Ces divisions suffisent en général à fournir des espaces propres de nidification. On peut ainsi percer un trou d'accès entre chaque espace séparant deux chevrons sur toute la longueur du bâtiment.

Avant-toits et chevrons conviennent bien pour fixer des nichoirs (3).



© Station ornithologique suisse

1



© J. Pianari

2



© Versaplan

3

Table technique des aménagements pour martinet noir

Hauteur au-dessus du sol

- » Bon dégagement
- » De préférence entre 5 et 20 m

Surface de la niche (1)

- » Idéal : 600 cm²
- » Minimum : 400 cm²
- » Largeur minimum : 12 cm

Ouverture d'envol

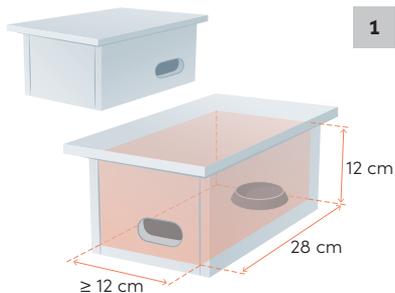
- » Entrée frontale préférable, mais les accès verticaux peuvent aussi être adoptés
- » 30 mm x 60 mm (hauteur x largeur) pour un accès frontal (2)
- » 40 x 80 mm pour un accès vertical, par le fond de la loge
- » Trou rond moins favorable, mais parfois plus facile à réaliser : 50 mm de diamètre (3)
- » Trou d'envol à une extrémité de la niche (nid dans l'obscurité)
- » Entrée de la cavité bien visible pour les martinets (contraste avec le revêtement)

Amorce de nid (4)

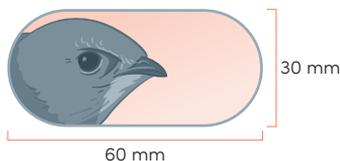
- » Coupe légèrement creuse à fixer comme amorce de nid
- » Diamètre de 10 cm
- » Un simple sous-verre en liège avec léger rebord qu'on trouve dans le commerce suffit.

Entretien et ouverture de contrôle

- » Prévoir un système d'ouverture simple pour vérifier les nichoirs accessibles, afin de contrôler leur état et les nettoyer périodiquement (voir p. 32).



1



2



3



4



Sites de nidification sur couronnement de mur

Un aménagement est souvent possible sur le couronnement du mur (4). Malgré la surface disponible étroite pour le nid, l'inclinaison de la planche du caisson de sous-toit laisse suffisamment de place aux martinets pour se retourner.

Briques de nidification intégrées à la construction

Les nichoirs en briques creuses ont les mêmes propriétés que les cavités murales. Pour les murs doublés ou comme bord d'isolation, il est généralement facile d'intégrer des briques de nidification (5) disponibles dans le commerce (voir lien externe ci-contre) ou des

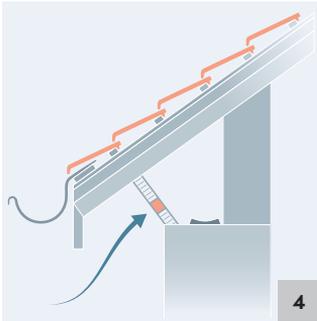
nichoirs développés soi-même (voir p. 29). S'assurer que la niche bénéficie d'un échange d'air suffisant. Elle devrait être protégée des intempéries et du soleil lors des heures les plus chaudes ou installée sur les parois nord ou est.



Commander des nichoirs à martinets noirs

Attraction acoustique

L'utilisation d'attraction acoustique (6) est envisageable pour « forcer la chance » de colonisation (voir p. 34).



© Station ornithologique suisse

© Station ornithologique suisse

Concurrence avec d'autres oiseaux

Martinets noirs et **moineaux** (7) se disputent souvent les cavités. Ces espèces sont capables de se déloger réciproquement à tout stade de la nidification. Si l'offre est suffisante, des mesures ne sont pas forcément nécessaires. Si elle est limitée ou si les moineaux sont indésirables, on peut fermer les trous d'envol après le départ des martinets en automne, jusqu'à mi-avril pour les cavités régulièrement occupées par les martinets noirs ou jusqu'à début mai pour celles qui ne l'ont jamais été. Cette mesure n'est

recommandée que si une personne est désignée pour cette tâche. Le risque d'oublier la réouverture ne doit pas être négligé !

Les **étourneaux sansonnets** (8) s'installent parfois dans des sites aménagés pour les martinets. Ils ne sont pas toujours bienvenus, en raison des traînées de fientes qu'ils peuvent laisser aux abords des nids. Les martinets noirs, qui arrivent plus tard dans la saison, ne peuvent pas toujours déloger ces intrus. Pour empêcher l'installation des étourneaux, on peut transformer le trou d'accès en un petit tunnel (voir encadré).



© M. Burkhardt

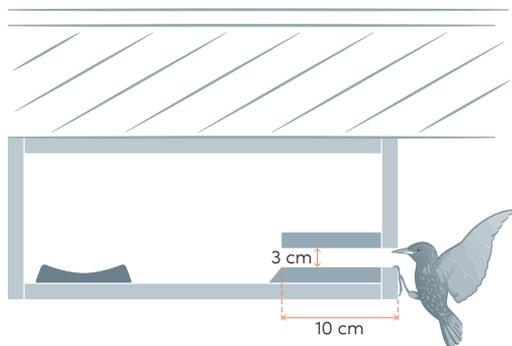


© M. Burkhardt

Accès dissuasif contre étourneaux

Uniquement si l'occupation par les étourneaux est vraisemblable et n'est pas souhaitée

- » Goulet d'étranglement du côté intérieur du trou d'envol
- » Prolonger l'étranglement de 10 cm du trou d'envol dans toutes les directions
- » Seulement pour les accès horizontaux
- » Même hauteur que le trou d'envol (3 cm)

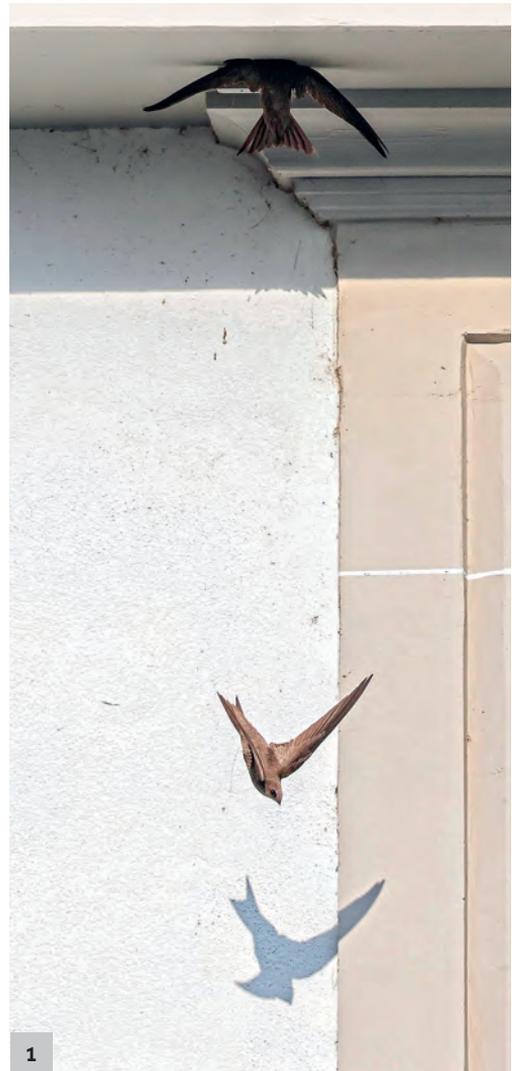


Aménagements pour le martinet pâle

Le martinet pâle partage plusieurs caractéristiques biologiques avec le martinet noir, notamment le choix des sites de reproduction. Les deux espèces peuvent d'ailleurs nicher sur le même bâtiment.

Pour préserver les rares sites que le martinet pâle occupe ou favoriser son installation dans le voisinage, toutes les recommandations du chapitre *Préalables pour un site à martinets* (p. 16) et bon nombre de celles émises pour le martinet noir (chapitre précédent) semblent s'appliquer aussi (1).

Quelques différences sont à relever cependant. Le martinet pâle ne recherche pas nécessairement l'obscurité d'une anfractuosit  pour placer son nid – mieux vaut donc ne pas lui réserver des couloirs d'accès. Par ailleurs, les martinets pâles ont plus de tolérance à l'égard des couples voisins. Si l'espace de nidification est vaste, plusieurs couples peuvent y accéder par un m me orifice. Celui-ci ne doit pas comporter d'orifice d bouchant   l'int rieur d'un b timent, afin d' viter la dispersion des jeunes dans des combles et d'emp cher l'acc s aux fouines.



Aménagements pour le martinet à ventre blanc

Le martinet à ventre blanc ne se distingue pas uniquement du martinet noir par sa grandeur. Différentes particularités lui sont propres, qui justifient des aménagements adaptés.

Le potentiel de colonisation du martinet à ventre blanc est moindre en comparaison du martinet noir. L'espèce est moins répandue et les bâtiments lui convenant moins nombreux. Toutefois, la mise à disposition de nouveaux sites dans les environs des existants contribue au maintien de ses populations. Ce chapitre présente les conditions générales favorables à la nidification des martinets à ventre blanc.

Nichoirs individuels

Un nichoir fermé prévu pour un seul nid peut se justifier dans de petits espaces à

l'intérieur de bâtiments (par exemple caissons d'avant-toit). Des nichoirs verticaux (individuels ou communs) devraient en revanche être préférés pour des aménagements extérieurs.

Nichoirs verticaux

Les martinets à ventre blanc installent leurs nids dans des fentes verticales, là où l'eau de pluie ne s'infiltré pas. Les nichoirs verticaux (1) ont de multiples avantages, notamment celui d'éviter toute concurrence avec d'autres espèces. Dans leur configuration habituelle, l'ouverture vers le bas est



1 Les martinets à ventre blanc construisent fréquemment leurs nids à l'état sauvage dans des failles de rochers. Des nichoirs verticaux ont été développés avec succès en s'en inspirant. © Stadt St. Gallen

complète ; ainsi les fientes ne s'accumulent pas, ce qui limite l'entretien.

De tels nichoirs ne devraient pas être installés en dessus des espaces publics sensibles, où les souillures pourraient poser problèmes. On peut y remédier en limitant l'ouverture vers le bas à une ouverture d'envol selon les

dimensions indiquées dans la table technique. Pareille construction nécessite un entretien périodique pour éliminer les déjections.

Les nichoirs verticaux peuvent être individuels ou de plus grande taille et abritant plusieurs supports accueillant potentiellement plusieurs nichées simultanément.

Table technique des aménagements pour martinet à ventre blanc

Hauteur au-dessus du sol

- » Bon dégagement
- » De préférence à partir de 8 m de haut

Surface de la niche

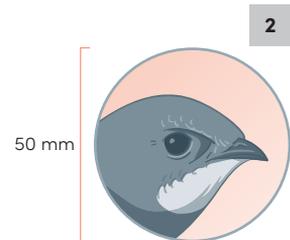
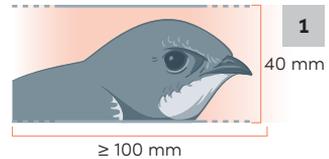
- » Surface minimale d'environ 800 cm² pour un nichoir individuel
- » Largeur minimum : 12 cm
- » Nichoirs verticaux : largeur de 10 cm, tant que l'espace en dessus est suffisant (>20 cm). Voir table technique p. 26.
- » Grands espaces pour plusieurs couples possibles. Voir table technique p. 27.
- » Installer des amorces de nid du même type que pour les martinets noirs de 10-12 cm. Voir p. 20.

Ouverture d'envol

- » Trou d'envol vers le bas préférable, mais les accès frontaux peuvent aussi être adoptés
- » hauteur × largeur : 40 mm × 100 mm (1)
- » Trou rond moins favorable, mais parfois plus facile à réaliser : 50 mm de diamètre (2)
- » Fente d'accès aussi possible sur toute la longueur de l'habitacle (nichoirs verticaux notamment)
- » Limiter la largeur à 40 mm là où une concurrence avec les choucas est à éviter

Entretien et ouverture de contrôle

- » Prévoir un système d'ouverture simple pour contrôler et entretenir les nichoirs accessibles.



*Aménagements
pour les martinets*



Table technique nichoirs verticaux

Largeur

- » Minimum 10 cm (1)

Support pour le nid et espace vital

- » Support de 20 cm de long entre les parois de la niche (2a)
- » Planchettes verticales séparant les supports de nids qui stabilisent en même temps le nichoir (2b)
- » Mêmes amorces de nids que pour les martinets noirs, de 10-12 cm

Espace d'envol

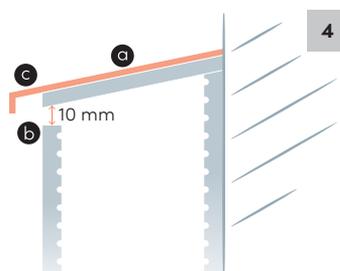
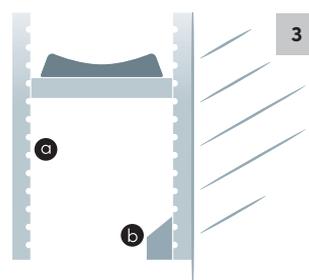
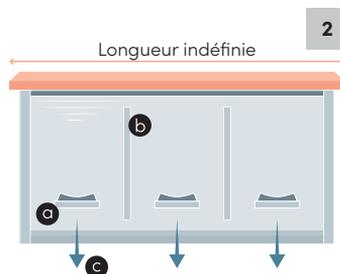
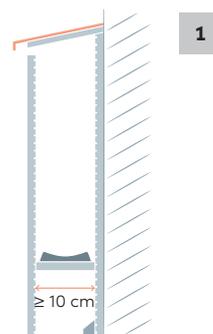
- » Sur toute la longueur (2c)
- » Fermé sur les côtés et vers le haut

Parois

- » Rugueuses pour que les martinets puissent s'agripper
- » Rainures horizontales espacées de 15 mm si utilisation d'un bois lisse (3a)
- » Installer un rebord de 20-40 mm à l'intérieur du nichoir, côté bâtiment, comme tremplin anti-fientes (3b), afin que les déjections ne souillent pas la façade

Protection contre intempéries et chaleur

- » Aménagement protégé sous un avant-toit ou construit en matériaux résistants aux intempéries (4a)
- » Éviter une exposition directe au soleil durant les heures chaudes de l'été
- » Si impossible (sur échafaudages par exemple), peindre le nichoir en blanc
- » Fentes ou trous d'aération de 10 mm sous le toit du nichoir (4b)
- » Aérations protégées sous un larmier (4c) si le nichoir est exposé aux intempéries



Espaces coloniaux

Plusieurs couples de martinets à ventre blanc utilisent le même trou d'envol, accédant à un espace suffisant pour accueillir plusieurs nichées. Chaque couple a toutefois besoin d'un recoin individuel. Prévoir un nombre suffisant de trous d'envol pour éviter trop de promiscuité. Les caissons d'avant-toit peuvent typiquement héberger de tels espaces coloniaux.

La présence de nombreuses nichées dans un seul espace devient désastreuse si un **prédateur** (fouine par exemple) parvient à s'y introduire. Rendre l'espace hermétique à un accès extérieur ou intérieur (combles) par une fouine par exemple.

Concurrence avec les choucas

Choucas des tours (2) et martinets à ventre blanc se disputent en de nombreux endroits les sites de nidification. Leur cohabitation est

problématique et les deux espèces se dérangent réciproquement. Elles peuvent nicher simultanément dans le même espace, ce qui provoque des conflits interspécifiques et des abandons fréquents de nichées chez les deux espèces. Seule une entrée de 40 mm empêche l'accès aux choucas. L'accès des pigeons bisets domestiques à l'espace de nidification est ainsi aussi exclu.



© M. Burbiardt

Table technique espaces coloniaux

Trous d'envols

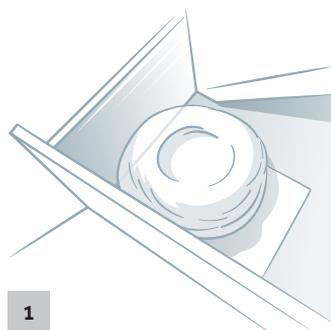
- » Plusieurs couples peuvent accéder à leur nid par le même trou d'envol
- » Distance entre les trous d'envols de 1 à 2 m

Espace vital des nichées

- » Installer des angles en bois où ils construiront leur nid (1)
- » Installer des séparations visuelles avec des planchettes pour aménager des « espaces privés »
- » Installer des amorces de nid similaires à celles de martinets noirs

Entretien

- » Aménager une ouverture pour assurer un entretien périodique (voir p. 32)



Aménagements sur bâtiments à toit plat et bâtiments modernes

Les bâtiments à toit plat possèdent eux aussi un potentiel d'aménagement de sites de nidification. Leur intégration dans les nouveaux bâtiments méritent d'être conçus dès la planification.

Les nichoirs peuvent être encastrés dans la façade (1), intégrés dans des balustrades de balcons ou des saillies de murs, placés à l'extérieur ou dans des acrotères (2). Il faut cependant toujours prévoir suffisamment de dégagement et éviter que les nids ne soient trop exposés aux fortes chaleurs.

Il est possible d'intégrer les aménagements dans le bâtiment, afin de les dissimuler ou, au contraire, de les mettre en valeur en tant qu'élément architectural (3). Après la construction, l'installation de nichoirs sur des bâtiments modernes est souvent compliquée, puisqu'ils sont généralement démunis d'avant-toits qui protègent les sites de nidification des intempéries et de la chaleur.

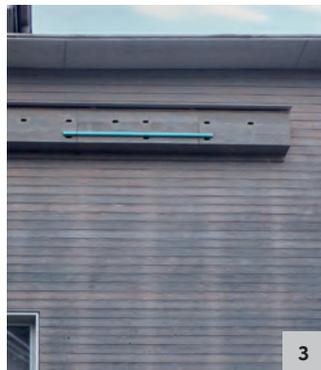
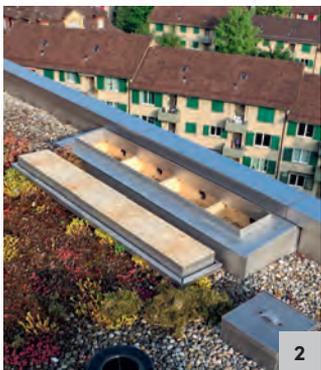
Évaluer le potentiel

Les chances d'occupation sont les plus grandes à proximité des sites de nidification

existants. Cependant, les nouveaux bâtiments sont souvent construits sur des terrains jusque-là non bâtis. Les martinets noirs peuvent éventuellement y être attirés (voir p. 34). Les martinets à ventre blanc sont plus exigeants. Dans tous les cas, contacter les spécialistes locaux qui aideront à évaluer le potentiel.

Types de façades

Béton et bois se prêtent parfaitement à la fixation ou à l'intégration de nichoirs, pour autant que le revêtement soit suffisamment rugueux. En revanche, les façades en céramique et en métal ne conviennent en général pas. À la transition entre matériaux, les mouvements dus à la dilatation peuvent rendre les installations instables.



Martinet noir

La plupart du temps, l'isolation est suffisamment épaisse (4a) pour **intégrer des nichoirs dans les façades**, puis placer, à l'arrière du nichoir, une isolation haute performance (4b). Pour que les nichoirs ne se remarquent pas sur le crépi, il est recommandé de poser une couche d'isolation thermique d'au moins 40 mm d'épaisseur sur la surface du nichoir (4c). Installer un tube d'accès amovible en terre cuite pour l'entretien (4d).

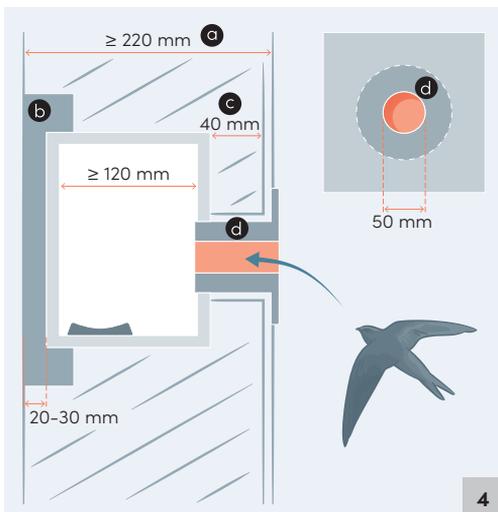
Les nichoirs peuvent être installés facilement dans les **balustrades** ou les **acrotères**. L'absence d'isolation simplifie l'aménagement. Ils peuvent aussi être installés à l'arrière du mur en prévoyant un canal d'accès (5).

Il faut s'assurer que le nichoir est protégé de l'eau qui pourrait s'infiltrer par le bas (5a).

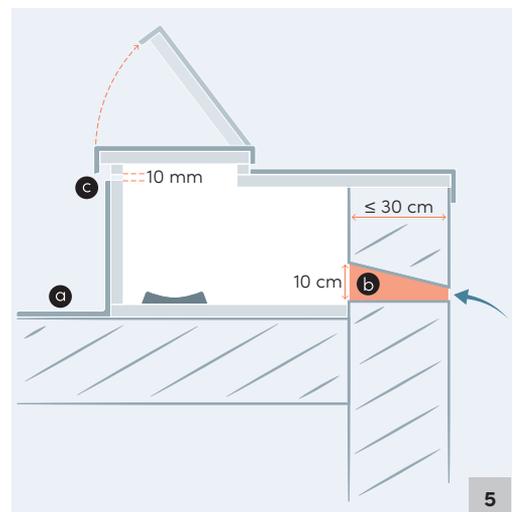
Si le **canal d'accès** est plus long que 20 cm, il doit être élargi à au moins 10 cm à l'arrière du trou d'envol et légèrement incliné vers le bas, afin que l'eau s'écoule vers l'extérieur (5b). Nous ne recommandons pas de canal d'accès de plus de 30 cm.

L'intégration de niches à l'arrière d'un mur ne doit pas se faire au détriment de **l'aération**, qui doit être garantie à l'arrière du nichoir (5c).

Le plus souvent, les **locaux des machines d'ascenseur** sont situés en toiture, au milieu du bâtiment, et ont un dégagement insuffisant sur les côtés pour être acceptés par les martinets. Leur position en retrait de la façade les rend par ailleurs accessibles aux prédateurs. Des aménagements n'y sont donc pas recommandés.



4



5

Martinet à ventre blanc

Les martinets à ventre blanc préfèrent s'introduire dans leur cavité par le bas. Ils acceptent moins volontiers les ouvertures horizontales.

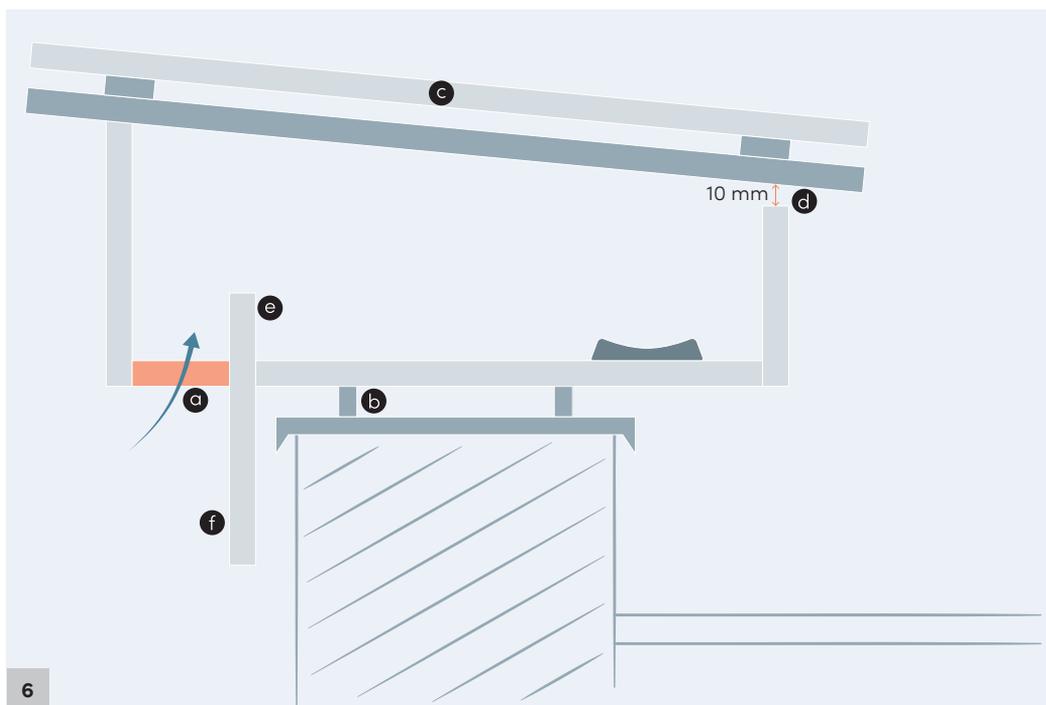
Si le mur extérieur est suffisamment épais, il est possible d'y intégrer des **nichoires verticales**. Ils se fondent en général bien à l'architecture. Il est recommandé de laisser le fond du nichoir ouvert, afin que les fientes soient évacuées systématiquement (voir p. 26). Les nichoires verticales peuvent être fixés contre la façade ou y être intégrés.

Des nichoires peuvent être fixés sur l'**acrotère** (6). Ils doivent dépasser de la façade, afin de ménager une ouverture d'envol vers le bas (6a). Le nichoir gagne à être surélevé sur des pieds (6b), afin qu'il

ne soit pas en contact avec la surface où l'eau peut s'accumuler. Les pieds sont à concevoir suffisamment larges et en une matière qui ne blesse pas la tôle d'acrotère. Un tel aménagement sur un toit est très exposé aux chaleurs estivales. Pour atténuer l'effet des canicules, prévoir un double toit (6c) et des fentes d'aération donnant à l'arrière de l'espace du nichoir, sous son toit (6d). Protéger le toit des intempéries et le peindre en blanc.

Pour éviter les salissures sur les façades, installer une bordure d'environ 20 à 40 mm de hauteur (6e) et prolonger de 10 cm la planche verticale sous le trou d'accès (6f).

Éviter que ces nichoires dominent des infrastructures sensibles, qui ne supporteraient pas d'être souillées par les fientes.





Martinete noir © M. Burkhardt

Vivre avec les martinets

La cohabitation avec les martinets ne pose en général aucun problème. Quelques précautions préviennent toutefois les éventuels désagréments pour le voisinage.

Les martinets salissent-ils les bâtiments ?

Dans de nombreux cas, les habitants ne soupçonnent pas que des martinets noirs nichent dans leur maison, parce qu'ils n'y laissent pas de trace.

Les martinets à ventre blanc, et souvent les martinets pâles, sont moins propres, si bien que des fientes peuvent être visibles au pied des cavités (1). Ces fientes sont toutefois sèches et disparaissent avec la pluie ou lorsqu'elles sont rincées. Lors d'aménagements pour ces espèces, on évitera par conséquent d'installer des cavités de nidification en dessus d'infrastructures sensibles (terrasses, bancs publics, places de parc, etc.).

Avancer le trou d'envol aménagé sous les avant-toits de quelques centimètres de la

façade pour ne pas la souiller. À défaut, un rebord de 20 à 40 mm sous l'orifice éjecte les fientes vers l'extérieur.

Les martinets font-ils du bruit ?

Les rondes de martinets font partie de l'ambiance estivale dans les villes et villages et sont appréciées des citoyens. Les martinets noirs se manifestent peu à l'emplacement du nid, au point qu'ils passent souvent inaperçus. Des colonies ou des reposoirs de martinets à ventre blanc sont parfois bruyants en soirée, voire de nuit, et une évaluation des perturbations potentielles mérite d'être entreprise avant l'établissement d'un aménagement.

Les martinets amènent-ils de la vermine ?

Comme tous les animaux, les martinets ont des parasites. Ils sont cependant inoffensifs pour l'homme et restent sur les oiseaux ou dans le voisinage immédiat du nid. Les plus visibles sont les cratérines, des mouches parasites incapables de voler, qui sucent le sang des martinets, mais pas celui des humains. En inspectant un poussin de martinet, on voit ces insectes aplatis, semblables à des araignées, disparaître rapidement dans le plumage.

Les martinets noirs peuvent héberger des punaises d'hirondelles. Les hôtes de ces insectes parasites sont uniquement des oiseaux. Des désagréments sur l'être humain se produisent rarement et dans des circonstances particulières.

Faut-il nettoyer les nichoirs ?

Il n'est pas absolument nécessaire de nettoyer les sites de nidification. S'ils sont accessibles, il suffit de les inspecter tous les 3-5 ans. Un entretien plus régulier peut s'avérer utile là où les nichoirs sont régulièrement occupés par des moineaux, qui amènent beaucoup de matériel pour le nid (2), en particulier divers

filas dans lesquels les martinets peuvent s'em mêler et se blesser. Si les nichoirs sont peu accessibles, penser à les nettoyer lors de la prochaine rénovation des façades. Étant donné que les martinets lèchent les alentours du nid pour l'entretenir, il faut éviter tout produit chimique.

Le nid lui-même doit être maintenu ou alors remplacé par une coupe d'amorce de nid (voir p. 20).



Nicheurs en bâtiment et hygiène

Sites de nidification dans les caissons de stores

Les trois espèces de martinets occupent volontiers les caissons de stores, ce qui peut conduire à des conflits de cohabitation. L'utilisation des stores peut mettre en péril la nichée. La présence de martinets peut par ailleurs provoquer des salissures, principalement lorsque les hôtes sont le martinet à ventre blanc et le martinet pâle. Les mesures pour déplacer les niches sont contraignantes et font



© Station ornithologique suisse



© B. Genton

risquer l'abandon du site. Elles ne devraient être mises en œuvre que par des spécialistes et en s'assurant que les autorisations nécessaires ont été obtenues. Préférer des mesures encourageant la cohabitation tant que cette option est possible.



Que faire lorsque des oiseaux ont fait leur nid contre des bâtiments ?

Les martinets endommagent-ils les constructions ?

On ne connaît pas de dégâts aux bâtiments dus aux martinets. Ils ne creusent pas de trous dans le bois, ne retirent pas de matière isolante et amènent peu de matériel pour leur nid. Toutefois, d'autres espèces comme les moineaux peuvent le faire.

Quels autres animaux occupent les sites de nidification ?

Les sites à martinets sont parfois occupés par des guêpes (3), des frelons, des abeilles ou des bourdons. Ils sont alors inutilisables par

les martinets. Ces insectes coloniaux restent en général un seul été au même endroit, et leur nid obstruant la cavité peut être retiré l'hiver suivant. Les abeilles échappent à cette règle et peuvent s'établir plus longtemps. Si leur présence pose problème, un spécialiste peut être mandaté pour retirer le nid. Des conseils peuvent être obtenus auprès d'un apiculteur local, de la commune ou du service cantonal de la faune. Une fois le nid déplacé, vérifier que la cavité ne reste pas collante à cause du miel.

Favoriser les martinets en éloignant les pigeons

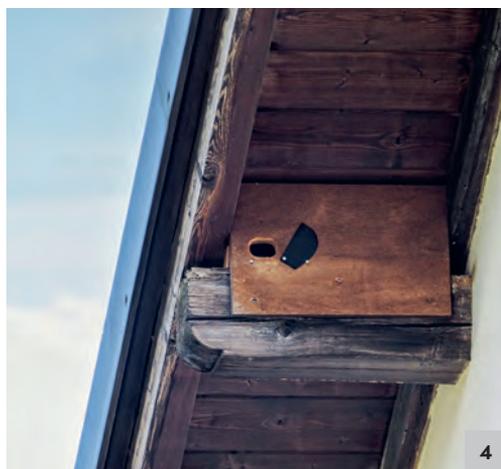
Les pigeons bisets domestiques sont souvent mal aimés aux abords des habitations et des mesures sont souvent prises pour les éloigner.

La condamnation d'un reposoir à pigeon peut parfois être avantageusement convertie en aménagement en faveur des martinets noirs. Il suffit de perforer, aux dimensions d'un trou d'envol, la planche fixée pour empêcher l'accès aux pigeons, et de boucher les autres orifices restants, pour rendre l'espace relativement obscur (4).



© Kim Taylor/naturepl.com

3



© Station ornithologique suisse

4

Questions fréquentes

Que faire si on découvre un nid de martinet pendant des travaux ?

La nidification des oiseaux sauvages est protégée par la loi (voir p. 35). Lorsqu'une nichée de martinets est découverte, que ce soit au stade de la couvaison ou avec présence de poussins, remettre le site du nid en état, rétablir l'accès au nid pour les parents et interrompre les travaux. Le service cantonal de la faune indiquera dans quelles conditions les travaux pourront reprendre. L'élimination d'un nid ne devrait se produire que dans des cas exceptionnels et avec une autorisation cantonale. L'outil d'aide à la décision conseille sur la démarche à adopter et fournit les contacts des services cantonaux.



Que faire lorsque des oiseaux ont fait leur nid contre des bâtiments ?

Que faire si l'on trouve un martinet à terre ?

Un martinet ne se pose pas spontanément au sol et sa présence à terre indique un accident, qu'il s'agisse d'un poussin (tombé du nid) ou d'un adulte (choc contre une vitre ou un câble par exemple). Dans un premier temps, installer l'oiseau dans une boîte en carton tapée de papier essuie-tout et au couvercle percé de petits trous pour l'aération. L'oiseau ne devrait être en aucun cas nourri. Amener l'oiseau au plus vite à une station de soin.



Un martinet à terre, que faire ?

Peut-on repeindre la façade ?

D'après nos connaissances, les martinets reviennent à leur site de nidification, même si « leur » maison a changé de couleur pendant l'hiver. Les martinets repèrent mieux leurs trous d'envol si la couleur contraste avec l'ornement.

Que faire si on trouve des martinets morts dans un bâtiment ?

Parfois, on trouve des cadavres de martinets dans les combles ou dans d'autres pièces. Les oiseaux se sont donc faufiletés à l'intérieur et n'ont pas pu ressortir de la pièce. Au lieu d'obstruer toutes les entrées possibles, faire appel à un spécialiste qui déterminera s'il s'agit d'un martinet égaré ou s'il y a des sites de nidification. Ne pas obstruer de cavité susceptible d'abriter des chauves-souris.

Comment attirer les martinets avec les enregistrements de leurs cris ?

Pour attirer les martinets noirs vers des sites aménagés pour eux, on peut émettre leurs cris par intervalles au moyen d'un haut-parleur – installé tout près des nichoirs – le matin et le soir.

L'attraction de martinets à ventre blanc sur un nouveau site semble plus aléatoire que pour le martinet noir. Toutefois, une attraction acoustique peut valoir la peine d'être tentée.



Attirer les martinets

Cadre légal de la protection des martinets

Les martinets et leur nidification sont protégés par la loi. Renseignez-vous sur les dispositions légales avant d'intervenir sur un site de nidification.

Cadre légal

La protection des oiseaux est régie par le droit fédéral et le droit cantonal. La loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) prévoit qu'il ne faut pas perturber la nidification des oiseaux. La loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et son ordonnance (OPN) stipulent qu'il est interdit de tuer, blesser ou capturer les espèces protégées selon la LChP, et de détruire, endommager ou enlever leurs œufs ou leurs nids.

Il est de la responsabilité des cantons, mais aussi des communes, des propriétaires, des

maîtres d'ouvrage et des spécialistes du bâtiment de consulter et de respecter la législation lors de la planification (permis de construire), de la gestion courante (entretien, éclairage, etc.) et de la mise en œuvre de travaux (rénovation énergétique, changement de toiture, démolition, etc.).

En cas de doute lors de travaux prévus sur un bâtiment hébergeant des oiseaux nicheurs, l'aide à la décision consultable en ligne orientera le comportement à adopter et fournit des informations complémentaires.



Cadre légal



Que faire lorsque des oiseaux ont fait leur nid contre des bâtiments?



Brochure en format digital



Références externes

La présente brochure a été réalisée avec la collaboration et l'amical soutien de : Angela Adam Architecture ; Adrian Aebischer (Canton de Fribourg) ; Andres Beck ; Benci Colombo Architetti ; Silvia Berger (Gemeinde Worb) ; Giovanni Boano ; Martina Caminada (CFP) ; Susanna Caregnato (BirdLife Suisse) ; Nadia Christinet (ASIC) ; Alice Cibois (Muséum d'histoire naturelle ; Genève) ; Katherine Dubourg (Association Martinets d'ici et d'ailleurs) ; Daniel Durrer (Durrer Architekten) ; Barbara Finkenbrink (Stadt Baden) ; Isabelle Flöss (Kanton Zürich) ; Christine Föhr (Stadt Bern) ; Bernard Genton ; Anna Glanzmann (Stadt Luzern) ; Lidia Goppo (Kanton Zürich) ; Bastien Guibert ; Manuela Hotz (Einwohnergemeinde Cham) ; Nadine Kammermann ; Roberto Lardelli (Ficedula) ; Alicia Lecomte (LPO Alsace) ; Katja Lehmann (Stadt Zug) ; Daniel Lehmann (Stadt Olten) ; Laurindo Lietha (SIA) ; Robert Meier (CDPNP) ; Daphné Rüfenacht (ASIC) ; Agnes Schärer (NAVO Baden/Ennetbaden) ; Yvonne Schwarzenbach (Versaplan GmbH) ; Franz Steffen (Gemeinde Baar) ; Kathy Steiner (Casafair) ; Ursula Sulmoni (Ufficio della natura e del paesaggio del Cantone Ticino) ; Marc Weiss (Stadt Illnau-Effretikon) ; Sergio Wellenzohn (Kanton Graubünden) ; Regula Würth (Stadt St. Gallen) ; Pierre Bize, Philip Büttiker, Sabine Dähler, Yvonne Keiser, Peter Knaus, Omar Lenzi, Kim Meichtry-Stier, Regina Michel, Stephanie Michler, Chloé Pang, Marco Pilati, Therese Plüss, Merline Roth, Arno Schneider, Martina Schybli, Thorsten Wieggers (tous Station ornithologique suisse).

Impressum

Sites de nidification pour les martinets - Guide pratique de la conservation des martinets dans le bâtiment

Auteurs : Jacques Laesser, Bertrand Posse, Iris Scholl
Graphisme : Nadja Stadelmann

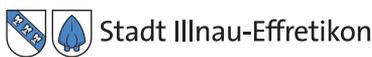
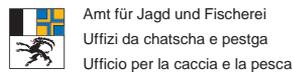
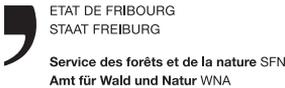
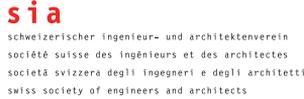
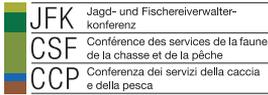
Photo de couverture : Martinet noir © A. Aebischer

ISBN : 978-3-85949-040-6

Cette brochure existe aussi en allemand et en italien.

© 2025 Station ornithologique suisse de Sempach

Ce document a été réalisé en partenariat avec





VOGELWARTE.CH



CONTACT

Schweizerische Vogelwarte

Seerose 1
6204 Sempach

T +41 41 462 97 00
info@vogelwarte.ch
www.vogelwarte.ch



CENTRE DE VISITE

Besuchszentrum Schweizerische Vogelwarte

Luzernerstrasse 6
6204 Sempach

T +41 41 462 97 97
info@vogelwarte.ch
www.vogelwarte.ch/visite



COMPTE POUR LES DONS

IBAN CH47 0900 0000 6000 2316 1

Nous gérons très soigneusement les dons qui nous sont confiés. Depuis de nombreuses années, la Station ornithologique suisse est reconnue par le sigle ZEWO comme institution d'utilité publique.



Stiftung	Schweizerische Vogelwarte
Fondation	Station ornithologique suisse
Fondazione	Stazione ornitologica svizzera
Fundaziun	Staziun ornitologica svizra
Foundation	Swiss Ornithological Institute